

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
**11 Laurier St./11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau**  
**Québec**  
**K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Pièces de rechange - Léopard 2	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-149976/B	<b>Date</b> 2014-01-03
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-149976	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BL-250-24202	
<b>File No. - N° de dossier</b> 250bl.W8486-149976	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-03-05</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cardinal, Benoît	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 250bl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1680 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0648
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules blindés  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage Phase III 6C1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W248A	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 236 EAST END 195 AVE&82ND ST EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	W2481	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 7 CF SUPPLY DEPOT STN FORCES P.O.BOX 10500 EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada
WB941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N3V9 Canada	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL BOX 4000 STN K MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	NSN - NNO: 5360-12-187-9416 RESSORT, HELICOIDAL, COMPRESSION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: 1,6X16X51,5DIN2098	WB941	W1941	164	Each	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
2	NSN - NNO: 6220-12-188-1917 FEU/LAMPE, SIGNALISATION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8046 Part No. - N° de la partie: 0008208658	W248A	W2481	4	Each	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
3	NSN - NNO: 9390-12-188-2450 SOUFFLET, PROTECTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1481 Part No. - N° de la partie: 900C3651-130-01	W248A	W2481	4	Each	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
4	NSN - NNO: 5310-12-188-2471 RONDELLE, PLATE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109.182004.003.0	W248A	W2481	15	Each	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
5	NSN - NNO: 5310-12-188-2471 RONDELLE, PLATE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-182004.003.0	WB941	W1941	120	Each	XXXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
6	NSN - NNO: 5340-12-188-6656 ROUE, PLEINE, NON METALLIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300109-183230.004.0	WB941	W1941	6	Each	XXXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
7	NSN - NNO: 5315-12-188-7261 AXE, A EPAULEMENT, SANS TETE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1481 Part No. - N° de la partie: 9000S0548-00-01	WB941	W1941	16	Each	XXXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
8	NSN - NNO: 9390-12-189-4280 SOUFFLET, PROTECTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-180000.018.0	WB941	W1941	16	Each	XXXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
9	NSN - NNO: 4730-12-304-8643 DEMI-RACCORD, DEMONTAGE RAPIDE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2288 Part No. - N° de la partie: SG-006-2-XX357 -00-2	WB941	W1941	37	Each	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
10	NSN - NNO: 8105-12-319-5140 SAC, TEXTILE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 127 5857	WB941	W1941	20	Each	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
11	NSN - NNO: 5315-12-327-3049 AXE/GOUPILLE, RAINURE, A TETE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2311 Part No. - N° de la partie: 2300007-261633.000.0	W248A	W2481	13	Each	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
12	NSN - NNO: 5340-12-336-7162 COUVERCLE D'ACCES NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300348-091720.005.0	W248A	W2481	20	Each	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
13	NSN - NNO: 5180-12-346-6052 OUTILLAGE, VEHICULE CHENILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300348-970220.000.0	WB941	W1941	5	KT	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
15	NSN - NNO: 5315-12-350-6783 AXE, LISSE, A TETE NSCM/CAGE - COF/CAGE: I9008 Part No. - N° de la partie: ISO2341-B-8X30X26-A4	WB941	W1941	32	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
16	NSN - NNO: 2910-12-351-9812 PIECE DE RACCORDEMENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300436-034400.000.0	WB941	W1941	7	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
17	NSN - NNO: 6150-12-354-2376 CABLE ELECTRIQUE EQUIPE, USAGE SPEC IAL, A DERIVATION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300436-066420.000.0	WB941	W1941	20	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
18	NSN - NNO: 6110-12-354-2919 BOITE DE DISTRIBUTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300436-066400.000.0	WB941	W1941	20	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
19	NSN - NNO: 5306-12-354-9397 BOULON, A OEIL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D3800 Part No. - N° de la partie: 7985156	WB941	W1941	25	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
20	NSN - NNO: 5365-12-357-7177 ANNEAU, ENTRETTOISE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8124 Part No. - N° de la partie: 0730 007 309	W248A	W2481	25	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
21	NSN - NNO: 4720-12-357-7191 TUYAU, NON METALLIQUE, FLEXIBLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D0789 Part No. - N° de la partie: 2300436-031100.003.0	W248A	W2481	4	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
22	NSN - NNO: 5365-12-368-6680 BOUCHON, FILETE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300519-189800.001.0	W248A	W2481	9	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
23	NSN - NNO: 5365-12-368-6738 MANCHON, ENTRETOISE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300519-189800.002.0	W248A	W2481	10	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
24	NSN - NNO: 2540-12-384-5964 SAC, VÉHICULE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0008 Part No. - N° de la partie: 017006005-0001	WB941	W1941	10	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
25	NSN - NNO: 2540-12-384-5964 SAC, VÉHICULE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0008 Part No. - N° de la partie: 017006005-0001	WB941	W1941	15	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
26	NSN - NNO: 5360-12-187-9416 RESSORT, HELICOIDAL, COMPRESSION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: 1,6X16X51,5DIN2098	W248A	W2481	12	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
27	NSN - NNO: 5120-12-120-6515 BECHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C6077 Part No. - N° de la partie: 12-03-351500	WB941	W1941	31	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
28	NSN - NNO: 5120-12-126-3328 MARTEAU, A MAIN NSCM/CAGE - COF/CAGE: C6077 Part No. - N° de la partie: 08-03-141110	WB941	W1941	32	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
29	NSN - NNO: 5120-12-148-6918 TETE, POIGNEE COULISSANTE, CLE A DOU ILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8242 Part No. - N° de la partie: 1115-1BW	WB941	W1941	5	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
30	NSN - NNO: 6220-12-151-4418 FEU, BLACK-OUT NSCM/CAGE - COF/CAGE: C6222 Part No. - N° de la partie: 2PF001637-04	W248A	W2481	8	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
31	NSN - NNO: 5970-12-154-3893 BANDE, ISOLANTE, ELECTRIQUE Rouleaux de 10 pi. de longueur chacun NSCM/CAGE - COF/CAGE: C5533 Part No. - N° de la partie: CERTOPLAST601SW15X10	WB941	W1941	25	RO	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
32	NSN - NNO: 5330-12-156-4783 JOINT NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2301 Part No. - N° de la partie: 0700839	WB941	W1941	230	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
33	NSN - NNO: 6150-12-177-9398 CABLE ELECTRIQUE EQUIPE, USAGE SPEC IAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-062150.000.0	W248A	W2481	6	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
34	NSN - NNO: 6150-12-177-9400 CABLE ELECTRIQUE EQUIPE, USAGE SPEC IAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D6292 Part No. - N° de la partie: 2300109-062153.000.0	W248A	W2481	6	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
35	NSN - NNO: 5331-12-178-6269 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 90X4MMN429	W248A	W2481	51	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
36	NSN - NNO: 4720-12-178-8204 TUYAUTERIE NON METALLIQUE, FLEXIBLE	W248A	W2481	3	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
36	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1028 Part No. - N° de la partie: 909288									
38	NSN - NNO: 5331-12-181-7180 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 15X3MMN429	WB941	W1941	106	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
39	NSN - NNO: 5365-12-181-9905 BOUCHON, FILETE No. d'article : DIN910-M20X1, 5-ST-B3C NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286	W248A	W2481	10	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
40	NSN - NNO: 5365-12-181-9905 BOUCHON, FILETE No. d'article : DIN910-M20X1, 5-ST-B3C NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286	W248A	W2481	16	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
41	NSN - NNO: 5305-12-182-1283 VIS, CORPS REDUIT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300109-182001.002.0	W248A	W2481	12	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
42	NSN - NNO: 2590-12-182-3863 ANNEAU DE RENFORT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2360-263200.00.0	WB941	W1941	5	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
43	NSN - NNO: 6650-12-182-4544 PROTECTEUR, OCCULAIRE, PERISCOPE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0008 Part No. - N° de la partie: FO-30-509.00.00.00	WB941	W1941	50	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
44	NSN - NNO: 5120-12-182-5445 SANGLE, RETENUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2239 Part No. - N° de la partie: 7108130400	WB941	W1941	20	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
46	NSN - NNO: 2590-12-183-9882 DISPOSITIF DE SÉCURITÉ - CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2311 Part No. - N° de la partie: 2300109-970135.000.0	WB941	W1941	50	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
47	NSN - NNO: 5120-12-184-4685 POIGNEE, RALLONGE, CLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-970125-000-0	WB941	W1941	10	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
48	NSN - NNO: 2590-12-187-8174 SUPPORT, SUPPORT, SCHLAUGH NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2311 Part No. - N° de la partie: 2300109-970180.000.0	W248A	W2481	12	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
49	NSN - NNO: 2590-12-187-8177 SUPPORT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300109-970194.000.0	W248A	W2481	4	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
50	NSN - NNO: 5315-12-187-8184 AXE, A EPAULEMENT, SANS TETE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-185218.001.0	WB941	W1941	31	EA	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	

## TABLE DES MATIÈRES

### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin

### PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Note à l'intention des soumissionnaires
3. Présentation des soumissions
4. Demandes de renseignements - en période de soumission
5. Lois applicables
6. Base de paiement
7. Livraison
8. Description et traçabilité
9. Assurance de la traçabilité du code otan des fabricants (COF)
10. Fournisseurs étrangers (TPS/TVH/TVQ)

### PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### PARTIE 4 – ATTESTATIONS

1. Attestations
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat
3. Code de conduite et attestations - documentation connexe
4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

### PARTIE 5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### SECTION A - ADMINISTRATION

- A1. Exigences relatives à la sécurité
- A2. Responsables
- A3. Clauses et conditions uniformisées
- A4. Attestations
- A5. Lois applicables
- A6. Contrat de défense
- A7. Ordre de priorité des documents

#### SECTION B - BESOINS

- B1. Besoin
- B2. Matériel
- B3. Durée du contrat
- B4. Clauses du guide des CCUA
- B5. Documents de sortie - distribution
- B6. Préparation pour la livraison

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-149976/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

250b1W8486-149976

Buyer ID - Id de l'acheteur

250b1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-149976

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 
- B7. Expédition au canada -MDN - livraison au point d'origine  
**OR**  
B7. Expédition à l'étranger - MDN - livraison au point d'origine

SECTION C - FINANCE

- C1. Paiement  
C2. Instructions relatives à la facturation

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

**2.1** Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W8486-149976/A, datée du 2013-08-27, dont la date de clôture était le 2013-10-08, à 2:00 PM.

**2.2** L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

- 1.1** Le document 2003 (2013/06/01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### 1.2 Clauses du guide des CCUA

B1000T	2007/11/30	Condition du matériel
B3000T	2006/06/16	Produits équivalents
C3011T	2010/01/11	Fluctuation du taux de change

### 2. Note à l'intention des soumissionnaires

- a) Cette demande de proposition (DDP) est rédigée de façon à être similaire à tout contrat qui pourrait en résulter. Ainsi, les mots "contrat" ou "entrepreneur" devraient se lire similairement à "contrat subséquent" ou "entrepreneur potentiel" respectivement.
- b) Aucun changement aux propositions ne sera accepté après la date de clôture de la demande de proposition.
- c) Les frais engagés pour la préparation et la présentation de votre offre en réponse à la présente demande ne seront pas remboursés par le Canada.

### 3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque

question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 6. Base de paiement

### 6.1 Entrepreneur établi au Canada

L'entrepreneur devra soumettre des prix unitaires fermes en dollars canadiens (CAD) ou Euro (€). Les droits de douanes et les taxes d'accise canadiens exclues et toutes les autres taxes applicables exclues, FCA, Franco Transporteur (établissement de l'entrepreneur \* ) conformément aux Incoterms 2000.

Lieu / point de livraison: \_\_\_\_\_

\* **Il est demandé aux soumissionnaires de spécifier, ci-dessus, l'emplacement où aura lieu la livraison FCA usine.**

### 6.2 Entrepreneur établi à l'étranger

L'entrepreneur devra soumettre des prix unitaires fermes en dollars canadiens (CAD) ou Euro (€). Les droits de douanes, les taxes d'accise canadiens et toutes les autres taxes applicables exclues, FCA, Franco Transporteur (établissement de l'entrepreneur \*\* ) conformément aux Incoterms 2000.

Lieu / point de livraison: \_\_\_\_\_

\*\* **Il est demandé aux soumissionnaires de spécifier, ci-dessus, l'emplacement où aura lieu la livraison FCA usine.**

**6.3** Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

## 7. Livraison

La livraison est souhaitée le plus tôt possible. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer la date de livraison offerte aux pages "Détails de l'article", sous la colonne "livraison offerte".

## 8. Description et traçabilité

- a) La description des articles d'approvisionnement peut être faite sous forme abrégée. La description complète est du domaine public. Le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) peut comprendre un ou des numéros de pièce en plus de celui qui est indiqué dans la description d'un article. Il incombe au soumissionnaire de se reporter au NNO puis de déterminer tout autre numéro de pièce qui peut répondre aux exigences du NNO. Les numéros de pièces avec un code CCR/CVR 5-9, 6-9 OU D-9 ne sont pas des numéros de pièces acceptables.
- b) **Traçabilité** - Les articles offerts ne doivent pas être identifiés comme étant produits par un Code de l'OTAN des Fabricants (COF) à moins qu'ils soient produits par ce fabricant ou par son fabricant/fournisseur attribué. **C'est la responsabilité du soumissionnaire** de s'assurer que lui-même et/ou son fournisseur soient légalement autorisés à fabriquer les pièces qui nous sont offertes.

## 9. Assurance de la traçabilité du code OTAN des fabricants (COF)

Dans le cadre de la présente demande de soumissions, les COF précisés (il peut y en avoir un ou plusieurs) désignent les seuls fournisseurs approuvés pour les numéros de pièce correspondants.

Lorsque le soumissionnaire propose de fournir les pièces correspondant aux numéros précisés, il ne devra offrir que le matériel correspondant aux COF précisés pourvu que les numéros des pièces figurent dans des documents prouvant qu'elles proviennent directement de fournisseurs approuvés par l'OTAN.

Advenant que le soumissionnaire propose de fournir les pièces correspondant aux numéros précisés et qu'il ne peut pas prouver qu'elles proviennent directement du fournisseur approuvé ou que les numéros de pièces fournies n'ont pas été autorisées, par écrit, par le fournisseur approuvé, le soumissionnaire devra désigner l'autre fabricant des pièces correspondant aux numéros, sans mentionner le COF.

Les articles fournis dans le cadre du présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer qu'un article provient directement du fabricant désigné par le code OTAN spécifié pour cet article ou qu'un article a été fourni avec l'autorisation écrite de ce fabricant, le Canada pourra prendre les mesures suivantes :

- a) soit résilier le contrat pour défaut d'exécution en ce qui a trait à cet article, retourner l'article à l'entrepreneur aux risques et aux frais de ce dernier et exiger de l'entrepreneur le remboursement immédiat des coûts de réapprovisionnement et des autres coûts engagés par le Canada, y compris les coûts supplémentaires liés à la production accélérée des articles de remplacement;

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-149976/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

250b1W8486-149976

Buyer ID - Id de l'acheteur

250b1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-149976

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 
- b) soit conserver l'article et exiger de l'entrepreneur le paiement immédiat d'un montant correspondant à la différence entre les coûts engagés par l'entrepreneur pour la production de l'article, tels que calculés par le Canada, et les coûts qui, de l'avis du Canada, auraient été engagés par l'entrepreneur s'il avait obtenu et fourni un article en tout point identique à celui commandé par le Canada aux termes du présent contrat.

**10. Fournisseurs étrangers (TPS/TVH/TVQ)**

Tous les contrats adjugés à des fournisseurs étrangers qui prévoient la livraison à l'extérieur du Canada, n'inclueront pas la TPS/TVH et la TVQ.

---

### **PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

#### **1. Procédures d'évaluation**

Les soumissions seront évaluées conformément à la méthode de sélection précisée ci-après.

#### **2. Méthode de sélection**

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires suivantes de la présente invitation :

1. Exigence technique (NNO, numéro de pièce ou substitut/équivalent)
2. Toutes les autres clauses, modalités et conditions stipulées dans la présente DDP

Les soumissions ne répondant pas à toutes les exigences obligatoires seront éliminées. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

Pour fin d'évaluation, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollar canadien au taux d'échange de la Banque du Canada applicable à la fermeture de la demande de proposition.

---

## PARTIE 4 – ATTESTATIONS

### 1. Attestations

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### 3. Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### 4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

---

## PARTIE 5 – CLAUSES DU CONTRAT

### SECTION A - ADMINISTRATION

#### A1. Exigences relatives à la sécurité

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### A2. Responsables

##### 2.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Benoît Cardinal  
Agent principal d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Secteur des projets de défense & des Grands Projets  
Place du Portage, Phase III, 6C1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-1680  
Télécopieur : (819) 956-0648  
Courriel : benoit.cardinal@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

##### 2.3 Responsable des demandes d'achat

Le responsable des demandes d'achat pour le contrat est :

101, promenade Colonel-By  
Projet de remplacement des chars  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgn George R. Pearkes  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de : à déterminer  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :

Le responsable de la demande d'achat représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures requis pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives figurant dans le contrat avec le responsable de la demande d'achat, cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à

l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 2.4 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

101, promenade Colonel-By  
Projet de remplacement des chars  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgn George R. Pearkes  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de : À déterminer  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :

Le responsable technique susmentionné représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 2.3 Représentants de l'entrepreneur

**Pour les renseignements généraux :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**Pour le suivi de la livraison :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## A3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 3.1 Conditions générales

2010A (2013/04/25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## A4. Attestations

### 4.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## A5. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## A6. Contrat de défense

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

## A7. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles du contrat;
- (b) 2010A (2013/04/25), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- (c) La soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_ .

## SECTION B - BESOINS

### B1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

### B2. Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et/ou du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

### B3. Durée du contrat

#### 3.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ .

(L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractuelle **s'il ne peut pas** livrer les articles à temps)

### B4. Clauses du guide des CCUA

D5545C	2010/08/16	ISO 9001:2008 - Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) - <b>(Tous les articles)</b>
D3010C	2012/07/16	Marchandises/produits dangereux
D6010C	2007/11/30	Palettisation
D2025C	2008/12/12	Matériaux d'emballage en bois
B7500C	2006/06/16	Marchandises excédentaires

### B5. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

**5.1** L'entrepreneur doit emballer les articles 3, 21, 32, 35, 36 et 38 individuellement.

**5.2** L'entrepreneur doit emballer l'article 031 à raison de rouleau de 10 pi de long chacun. (25 rouleaux de 10 pi de long chacun.)

**5.3** Tous les autres articles doivent être emballés selon la quantité demandée.

### B6. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada

- La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) aux fins d'acheminement ultérieur à Montréal, Québec OU Edmonton, Alberta, Canada selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

(Before contract award, the contracting officer must choose only one of the following shipping options, and delete the others.)

- (a) Insert the following for all contracts, except repair and overhaul, where the Contractor is located in Canada:

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel: ILHQOttawa@forces.gc.ca

OU

- (a) Insert the following for all repair and overhaul contracts where the Contractor is located between Kingston inclusive and westward to the Ontario/Manitoba border:

Logistique intégrée de la région centrale (LIRC)

Téléphone : 1-866-371-5420 (sans frais)

Télécopieur : 1-866-419-1627 (sans frais)

Courriel : ILCA@forces.gc.ca

OU

- (a) Insert the following for all repair and overhaul contracts where the Contractor is located in Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia, and the National Capital Region inclusive to east of Kingston:

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel: ILHQOttawa@forces.gc.ca

OU

- (a) Insert the following for all repair and overhaul contracts where the Contractor is located in Quebec:

Logistique intégrée de la région du Québec

Téléphone 1-866-935-8673 (sans frais), ou  
1-514-252-2777, poste 2323, 2852 ou 4673

Télécopieur 1-866-939-8673 (sans frais), ou  
1-514-252-2911

Courriel 25DAFCTrafficeQM@forces.gc.ca

OU

- 
- (a) Insert the following for all repair and overhaul contracts where the Contractor is located in Atlantic (New Brunswick, Prince Edward Island, Nova Scotia, Newfoundland and Labrador):
- Logistique intégrée de la région de l'Atlantique (LIRA)  
Téléphone 1-866-242-1755 (sans frais), ou  
1-902-720-1248  
Télécopieur 1-866-242-1767 (sans frais), ou  
1-902-720-2200  
Courriel w12flogLAA@forces.gc.ca
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- (a) le numéro du contrat;
- (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- (c) la description de chaque article;
- (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- (f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

**B6. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger**

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) aux fins d'acheminement ultérieur à Montréal, Québec OU Edmonton, Alberta, Canada selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

*(Before contract award, the contracting officer must choose either shipping option a, b, c, or d, and delete the unused options.)*

- (a) *Insert the following when the Contractor is located in the United States (U.S.):*

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

OU

- (b) *Insert the following when the Contractor is located in the United Kingdom and Ireland:*

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)

Téléphone : 011-44-1895-613023,  
011-44-1895-613024, ou

Télécopieur : 011-44-1895-613047

Courriel : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire «Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca.

La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exportés du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers " Her Majesty's Customs & Excise (HMCE) New Export Systems (NES) ". L'entrepreneur doit respecter les exigences de " HMCE " en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section " Export Declaration " dans les " NES ", indiquant clairement le numéro " Declaration Unique Consignment Reference Number ", doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. " HMCE " autorisera l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur.

OU

- (c) *Insert the following when the Contractor is located in a country other than Canada, the United States, the United Kingdom and Ireland:*

Logistique intégrée de l'Europe (LIE)  
 Téléphone : +49-(0)-2451-717199 ou 717200  
 Télécopieur : +49-(0)-2451-717189  
 Courriel : ILEA@forces.gc.ca

OU

- (d) *Insert the following for U.S. Foreign Military Sales:*

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI)  
 Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)  
 Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)  
 Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

Le Canada est responsable du choix de l'entreprise de transport pour l'expédition des biens fourni en vertu du contrat de vente de matériel militaire à l'étranger. Les instructions sur la façon de procéder pour obtenir du Canada le choix de l'entreprise de transport se trouvent dans le " Military Assistance Program Address Directory " du Département de la défense des États-Unis (DoD 4000.25-8-M), sous l'Indicateur des instructions spéciales (IIS) pour le Canada. L'entrepreneur ne doit pas expédier les biens tant que les instructions correspondant à l'indicateur IIS n'ont pas été respectées.

*(The contracting officer must insert the following sections 3 through 7 with all options above, except (d) - U.S. FMS.)*

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- a) le numéro du contrat;
  - b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - c) la description de chaque article;
  - d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
  - f) une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
  - g) les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);

- 
- h) le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- i) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport et des documents douaniers.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

## SECTION C - FINANCE

### C1. Paiement

#### 1.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans les détails de l'article, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$/€. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 1.2 Clauses du guide des CCUA

C6000C	2011/05/16	Limite de prix
H1001C	2008/05/12	Paiements multiples
C2801C	2011/05/16	Cote de priorité - entrepreneur canadien
C2800C	2013/01/28	Cote de priorité - entrepreneur américain
C2608C	2012/07/16	Documentation des douanes canadiennes
D0050C	2007/05/25	Certificat d'utilisateur final

### C2. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- (a) L'original à l'auteur de la demande:

Quartier général de la Défense nationale  
Immeuble Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de: AD

- (b) Une (1) copie à l'autorité contractante:

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux  
Direction générale des Approvisionnements  
Secteur des projets de défense et des grands projets  
Place du Portage, Phase III, 6C1  
11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : **Benoît Cardinal**

(c) Une (1) copie au consignataire.

3. Les factures, ainsi que les documents à l'appui (certificat de conformité, facture des douanes canadiennes, formule d'autorisation et reçu d'expédition), que présentera l'entrepreneur pour la réalisation des travaux devront être préparées sur son propre formulaire, en anglais, et comprendre les renseignements suivants :
  - i) La date;
  - ii) Le nom et l'adresse du destinataire;
  - iii) Le numéro de contrat
4. Le Canada n'effectuera de paiement que sur présentation d'une facture satisfaisante et dûment appuyée sur les documents de sortie précisés et tout autre document exigé en vertu du contrat.
5. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de facture avant :
  - (a) l'expédition des articles auxquels elle se rapporte; ou
  - (b) la prestation des services auxquels elle se rapporte.